



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 23
 Nombre de votants : 23
 Date de convocation : 15/05/2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 23 mai 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme COUDROY, M. DUCASSE, Mme COURROS, M. LAFOURCADE, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, M. GOSSELIN, Mme REBECHE, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Vote du nombre des Adjointes au Maire

Le Maire, Jean-François BROQUERES, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, fait procéder au vote du nombre des adjoints (au minimum un adjoint, au maximum 30% de l'effectif du conseil soit 6 adjoints).

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de six adjoints.

Après en avoir délibéré

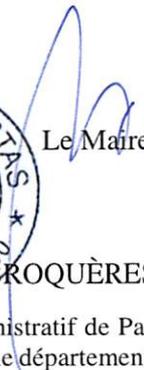
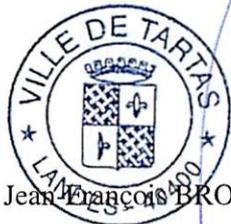
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

FIXE à 6 le nombre des Adjointes au Maire de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


 Le Maire,

 Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.